



Doc. 14032
20 avril 2016

Les contre-discours face au terrorisme

Proposition de résolution

déposée par M. Liam BYRNE et d'autres membres de l'Assemblée

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

L'Assemblée parlementaire a longuement discuté de la crise au Proche-Orient, de son attrait pour les combattants étrangers et de l'exode de réfugiés qu'elle a provoqué. Pour combattre Daech, nous devons combattre ses idées et sa propagande qui visent à persuader que l'Islam est la cible d'attaques, qu'il s'agit d'un choc de civilisations, que «l'Occident» et l'Islam sont «en guerre» et que les musulmans ont le devoir religieux d'aller défendre l'Islam en ralliant Daech. Nous devons unir nos voix pour exposer la vérité, et proclamer que nous faisons front pour défendre la Convention européenne des droits de l'homme, et notamment son Article 9, que Daech s'efforce de détruire.

Le Conseil de l'Europe joue un rôle de premier plan dans la lutte contre le terrorisme; il a adopté la Convention pour la prévention du terrorisme (2005) et le Protocole additionnel à la Convention pour la Prévention du Terrorisme (2015) et a publié le Plan d'action contre l'extrémisme violent et la radicalisation conduisant au terrorisme (2015), qui vise à renforcer la dimension paneuropéenne du Conseil de l'Europe et ses instruments juridiques, et à améliorer ses organes consultatifs et de suivi et ses outils pratiques.

Un des outils pratiques les plus importants identifiés par le Comité des Ministres (Plan d'action CM(2015)74, paragraphe 2.1.3) est la nécessité «d'opposer des contre-arguments au dévoiement de la religion». Son importance a été soulignée dans le rapport sur «les combattants étrangers en Syrie et en Irak» (Doc. 13937), qui appelait à diffuser des contre-discours destinés à dénoncer les propos extrémistes.

Etant donné l'urgence et l'importance de cet impératif, l'Assemblée devrait examiner les récits diffusés dans les Etats membres pour contrer les propos extrémistes, évaluer l'efficacité des diverses approches et formuler des recommandations afin que tous les Etats membres disposent des contre-discours les plus efficaces.

Signé (voir au verso)



Signé¹:

BYRNE Liam, Royaume-Uni, SOC
ANDERSON Donald, Royaume-Uni, SOC
BEBB Guto, Royaume-Uni, CE
BUTLER Dawn, Royaume-Uni, SOC
CRAUSBY David, Royaume-Uni, SOC
DI STEFANO Manlio, Italie, NI
DUNDEE Alexander, [The Earl of], Royaume-Uni, CE
EVANS Nigel, Royaume-Uni, CE
HOWELL John, Royaume-Uni, CE
KOX Tiny, Pays-Bas, GUE
MEALE Alan, Royaume-Uni, SOC
MIKKO Marianne, Estonie, SOC
MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC
OOMEN-RUIJTEN Ria, Pays-Bas, PPE/DC
PRESCOTT John, Royaume-Uni, SOC
PRITCHARD Mark, Royaume-Uni, CE
SCULLY Paul, Royaume-Uni, CE
SHARMA Virendra, Royaume-Uni, SOC
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC
WILSON Phil, Royaume-Uni, SOC
WOOD Mike, Royaume-Uni, CE

1. CE: Groupe des conservateurs européens
GUE: Groupe pour la gauche unitaire européenne
PPE/DC: Groupe du Parti populaire européen
SOC: Groupe socialiste
NI: non inscrit dans un groupe